



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MAI 2026

N° C07_05_2026_29 - Création de quatre emplois non permanents en contrat d'apprentissage

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
86	79	2	81	5

Pour : 81	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle de la Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD-BOIROUX Guénaëlle, AUDÉ Laurent, BALLAND Cyril, BARRÉ Daniel, BAUDRY Patrice, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BETTELI Géralde, BIET Christelle, BLAUD Philippe, BON Fabienne, BONNAUD Stéphane, BONNIN Jean-Marie, BOUYER Nadia, BRETET François, BRETONNIER Pascal, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BROSSET Valérie, BRUNET Sylvie, BAUDRIT Isabelle, CHAILLER Catherine, DUCOURTIEUX Jean-Claude, CHESNEAU Etienne, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, COYAU David, DELEZAY Gaëtan, DENOEL-MAZOYER Sylvie, ÉMERIT Christian, FERRE Pascal, FOUCHÉ Étienne, FOUCHÉ Patrice, MOREAU Olivier, GALIGAZON David, GAYET Olivier, GIRAUD Mélodie, GRIFFAULT Sylvain, HERISSE Mathieu, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, INGRAND Emmanuel, LARGEAU Vanessa, LEON-HENRI Aurélie, LEQUIEN Ryan, LONGEAU Daniel, LUSSEAU Christian, MACAUD Isabelle, MAGNAN Jean-Christophe, MANGUY Fabienne, MANN Grégory, MERCIER Sébastien, MARQUET Pierrick, MATHIAS Sandrine, MICHELET Fabrice, MORIN Christine, MORIN Patrick, NEE Nicole, OUVRARD Émilie, PAGENEAU Liliane, PALLUAU Vincent, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POIRIER Gilles, QUINTARD-MELOUKI Jacqueline, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SPATICO Marlène, SUIRE Rudy, THELLIER Odile, VICHIT Luc, VINATIER Christine, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BEURET Lucie (pouvoir donné à ÉMERIT Christian), GUÉRY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

CHASSIN Julien, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, LEVASSEUR Dominique, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

Création de quatre emplois non permanents en contrat d'apprentissage

Vu les délibérations du conseil communautaire du 23 septembre 2021 et du 29 juin 2023 autorisant la création d'emplois non permanents, à pourvoir par la voie de l'apprentissage ;

Considérant le référentiel 2026 des métiers en tension publié par le CNFPT ;

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) publie chaque année une liste des métiers en tension pour lesquels des formations peuvent être financées dans le cadre de contrats d'apprentissage.

Les capacités de prise en charge financière par le CNFPT sont limitées à 5 000 formations au niveau national et concernent les contrats d'apprentissage conclus avant le 31 décembre 2026.

Dans un contexte de difficultés de recrutement sur certains métiers, notamment au sein de la direction de l'éducation, il apparaît opportun de renforcer l'attractivité des emplois de la communauté de communes Mellois en Poitou et de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes du territoire.

Dans ce cadre, le service formation a identifié, lors de la campagne de recueil des besoins menée du 20 janvier au 20 mars, des besoins en recrutement sur les métiers d'assistant éducatif petite enfance et d'animateur jeunesse.

Le recours à l'apprentissage permet de former des agents aux besoins de la collectivité tout en bénéficiant d'un accompagnement financier du CNFPT sur les coûts de formation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la création de quatre emplois non permanents en contrat d'apprentissage, correspondant aux formations suivantes :
 - CAP accompagnant éducatif petite enfance (niveau 3) ;
 - Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (niveau 4) ;
 - Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (niveau 4) ;
 - Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (niveau 5) ;
- PRÉCISER que ces contrats d'apprentissage seront conclus pour une durée d'un à deux ans selon le diplôme préparé, à compter du 1er septembre 2026 ;
- AUTORISER le président ou la vice-présidente déléguée à signer tout acte relatif à ces recrutements.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président